

Groupe Participation UNIOPSS

Le 9 avril 2008

Points de repère pour la participation dans une dynamique citoyenne

Les enjeux de la participation (« préambule »)

Une société ne s'enrichit que si tous ses membres participent pleinement à sa construction et à son évolution ; cela n'est possible que si chacun a pu s'émanciper pour être décideur de sa propre vie. Un processus de participation vise à ce que chacun puisse exercer totalement sa citoyenneté, et contribuer à l'intérêt général. Cela suppose qu'existent des lieux d'élaboration de parole collective, qui soient représentés dans les lieux de débat et de prise de décision relatifs à cet intérêt commun.

1 - La participation de tous, dans une société, est une condition de sa vie démocratique : une société ne peut pas se développer sans la contribution de tous ses membres, elle en a besoin. Si certains groupes de population ne se sentent pas engagés dans une construction commune, des risques de violence de tous ordres peuvent apparaître, car il y a violence à ne pas se sentir considéré comme un membre à part entière d'un groupe social (pour les 10 ans d'Alerte, les personnes en situation de pauvreté s'étaient données pour titre « citoyens à part entière », comme s'il fallait le souligner pour que cela soit reconnu....).

2 - La participation des personnes concernées est une condition de la lutte contre la pauvreté : on ne pourra pas éradiquer la pauvreté sans que les personnes qui la subissent soient pleinement engagées dans ce combat, et contribuent à l'élaboration des stratégies pour la faire disparaître.. Les solutions imaginées ailleurs, par des personnes qui ne vivent pas la pauvreté, ne peuvent pas être adaptées aux enjeux réels ni s'attaquer aux causes de fond. Seul un travail en commun, avec des forces vives de différents horizons, engagées avec les personnes qui subissent la pauvreté permettra de faire changer les choses. Attention, la participation ne peut pas être pensée comme une garantie d'efficacité des politiques publiques, sous prétexte qu'elles seraient élaborées avec les personnes concernées

3 – Un réel processus de participation est un gain pour chaque membre de la société. Tout le monde y gagne ! Les relations créées, la confrontation d'idées diverses, la prise en compte de réalités de vie très différentes enrichissent chacun personnellement, mais améliorent aussi la qualité de vie commune, par une meilleure compréhension mutuelle, par des chemins collectifs de création, d'innovation. Alors que beaucoup n'ont plus confiance dans « le système », il s'agit de faire confiance en la capacité de chacun à être acteur. Le fait même que chacun participe est une garantie d'un climat social de qualité, qui permet la confrontation constructive et fait reculer le sentiment d'impuissance, de fatalité, face aux grandes évolutions que chacun peut craindre.

4 – la participation de tous suppose une volonté politique farouche, un véritable engagement des institutions, organismes, structures qui la souhaitent : elle n'est jamais spontanément organisée et se heurte souvent à de lourdes forces d'inertie. Au-delà, c'est aussi un état d'esprit, un ensemble de « réflexes » à mettre en œuvre en toute occasion, une manière de penser systématiquement avec toutes les personnes concernées.

5 – La parole de tout homme est légitime, par son expérience de vie. Chacun a quelque chose à apporter, une parole à donner sur ce qu'il vit, quelles que soient ses conditions de vie, son parcours. L'expérience de vie de chacun l'autorise à s'exprimer sur les sujets qui concernent la cité, sa vie et celle de son entourage, l'évolution de la société dans laquelle il vit. Aucune autre condition que l'expérience de vie ne peut être exigée à cette participation. La légitimité du processus de participation s'acquiert par les résultats obtenus collectivement.

Les conditions de la participation

- Afficher et assumer la réciprocité dans les intérêts de chacun à participer à la dynamique citoyenne, ces intérêts ayant été formulés au préalable :

Par exemple, la loi 2002-2 est présentée comme un outil, une opportunité d'accès à la citoyenneté pour les usagers (avec les réserves émises plus haut). Même si elle est rarement présentée comme cela, elle constitue aussi une opportunité pour les établissements concernés. L'opportunité de ne pas être considérés simplement comme des prestataires de services chargés d'appliquer une politique mais de **valoriser leur dimension associative**, donc leur indépendance, donc leur capacité à influencer sur le contenu de cette politique. Cette loi permet aussi de légitimer leur projet associatif, du coup de pouvoir l'opposer à d'autres projets (ceux des DDASS par exemple). Elle constitue donc aussi un gain de pouvoir pour ces associations, pas seulement pour ces usagers.

- Faire en sorte que les personnes connaissent et adhèrent à la finalité et aux objectifs de ce à quoi ils participent (sinon : risque d'instrumentalisation)

Cela suppose de bien clarifier les différents niveaux sur lesquels il est possible d'agir au sein du groupe, de l'instance constituée.

Par exemple, dans un conseil de vie sociale, l'objectif de la participation est lié à la mise en œuvre du projet d'établissement. Il ne s'agit donc pas de discuter du salaire d'un tel ou des problèmes de tel autre. Cela implique donc une connaissance partagée du projet d'établissement, des limites de son champ d'application, et une adhésion commune.

Dans tous les cas (conseil de quartier, groupe de travail, etc.) cette connaissance partagée de l'objet du travail commun constitue un enjeu démocratique.

- Garantir que la parole ne sera pas seulement entendue mais surtout prise en compte en fonction des objectifs de départ par les établissements, les associations, les institutions politiques (sinon : participation alibi) :

C'est toute la question de l'articulation entre prise de décision et participation. D'où l'importance d'être très clairs avec les personnes mobilisées sur les résultats attendus. On réfléchit ensemble pour prendre des décisions ? On discute ensemble pour débattre, débat qui permettra une prise de décision par d'autres ? On réfléchit ensemble pour influencer sur une prise de décision, au risque d'échouer ? ... Cela suppose d'être vigilant sur l'engagement de l'interlocuteur décisionnaire à prendre en compte les résultats du processus de participation.

- Partir des préoccupations réelles des personnes

Par exemple, demander à des groupes d'habitants de participer à la réhabilitation de leur quartier si celle-ci implique la démolition de leur immeuble déjà entérinée et qu'ils refusent, c'est mettre les personnes dans des contradictions sévères.

- Eviter la participation alibi ou, plus grave, que la participation ne permette de légitimer des décisions prises en amont d'elle.
- Prendre le temps de laisser émerger ces préoccupations. Souvent, du fait de leur expérience de vie, des personnes en situation de pauvreté et d'exclusion anticipent ce que l'on attend d'elles et du coup répondent à cette attente supposée avant d'exprimer ce qu'elles pensent réellement. Sortir de cette expression normée, en étant attentif à la reformulation explicite par tous, constitue un préalable indispensable à la participation.

Cela implique aussi de garantir un temps et un rythme imposé par les personnes qui participent et non par un agenda politique ou autre.

- Garantir une liberté de parole en s'assurant que les personnes qui participent à la réflexion ne sont pas liées par une relation de dépendance.

Une inégalité existe de fait entre des participants en situation de pauvreté et d'exclusion et d'autres participants. C'est en travaillant **les méthodes d'animation** qu'il est possible de **rééquilibrer** cette situation.

- Garantir une légitimité de parole :

Un processus de participation repose sur une élaboration collective et l'organisation de la délégation et de la représentation. Sur ce plan là l'asymétrie est forte entre des personnes en situation de pauvreté et d'exclusion sociale et d'autres personnes, en particulier des professionnels. Les professionnels sont toujours légitimés par une équipe, par des syndicats, par des pairs... Sans compter qu'au-delà de cette légitimation de leur parole par le collectif, ils la voient aussi légitimée par leur compétence professionnelle et le diplôme qui l'assure.

Comment reconnaître la légitimité de la parole des personnes en situation de pauvreté et d'exclusion sociale ? Comment dépasser le simple témoignage ? De la même manière, en leur permettant de représenter d'autres et de pouvoir s'appuyer sur cette sécurité. D'où **l'importance fondamentale de la préparation où les personnes en situation de pauvreté vont pouvoir construire et partager une analyse** de situations vécues, condition d'une participation réelle à une réflexion.

- Garantir une participation globale, depuis la définition des problématiques, de ce que l'on cherche à gagner ensemble, jusqu'à l'évaluation :

Participer ce n'est pas être consulté, c'est participer à l'élaboration du projet, bien en amont et au-delà de sa mise en œuvre.

Quelques questionnements quant à la participation...

Dans notre lieu...

- comment sont prises les décisions ? Chacun a-t-il la possibilité de s'exprimer sur
 1. la vie quotidienne, l'aménagement, les manières de vivre
 2. les projets d'activités, d'action
 3. les orientations générales
- comment les personnes en situation de précarité sont-elles présentes dans les instances formelles de décision de l'association ? Ont-elles une réelle possibilité de s'exprimer et de peser sur les décisions ? Comment la représentation de l'ensemble des personnes est-elle assurée ? Comment le fonctionnement même des instances est-il transformé par la participation des personnes en situation de précarité ?
- les méthodes d'animation utilisées permettent-elles la prise de parole de tous, et la participation effective aux réflexions et décisions ? Comment sont organisées les réunions, le travail de fond ?
- la préparation des rencontres, la formation des personnes qui participent sont-elles assurées ? Comment se pensent les préalables à la participation de tous, la formation de chacun, en cas de besoin, à ce processus ?
- les idées, propositions émises par les personnes en situation de pauvreté sont-elles prises en compte dans les décisions générales ?
- comment, sur quels sujets les personnes en situation de pauvreté sont-elles impliquées dans es processus de décision politiques qui les concernent, dans les politiques publiques à différents niveaux ?

« Oser se lancer : bibliographie pratique et incitative » :

- « Guide des outils et méthodes de participation des personnes en difficulté »
UNIOPSS-Mars 2003- fcaliari@uniopss.asso.fr 01 53 36 35 47
- Le film « Chicken Run », année 2000, réalisé par: [Nick Park](#), [Peter Lord](#).
- Les actes de la journée du 18/08/06 co-organisée à Paris par la DGAS et l'Ecole Nationale de la Santé Publique sur le thème : La Participation des personnes et la lutte contre l'exclusion »= marie-helene.dechaux@sante.gouv.fr .
- Le projet « Regards croisés sur les politiques d'inclusion sociale », piloté par la Fondation de l'Armée du Salut, sur la sensibilisation des personnes en situation de pauvreté et acteurs sociaux au Plan National d'Action pour l'Inclusion. CD-Rom, synthèse de la journée du 6/12/07 et site interactif: www.inclusion-sociale.org, mquidicelli@armeedusalut.fr 01 43 62 25 50
- Le Foyer d'accueil chartrain a réalisé le film « Mots Croisés », avec les résidents, les salariés, par l'association Moderniser sans exclure qui s'appuie sur une démarche d'auto-médiation qui consiste à associer les acteurs jusqu'au montage final. Tél : 02 37 88 40 00. elepage@fac.asso.fr.
- Le diaporama à télécharger sur le site www.lepont.asso.fr rubrique « actualités » présente la loi 2002-2 à des usagers, des salariés et des administrateurs, en particulier par les dispositifs qui concernent les usagers : Conseil de la vie sociale, règlement de fonctionnement, livret d'accueil.
- « Le croisement des pratiques. Quand le Quart Monde et les professionnels se forment ensemble », Groupe de recherche action-formation Quart Monde Partenaire, 2002, ed. Quart Monde
- « La charte du croisement des savoirs et des pratiques avec des personnes en situation de pauvreté et d'exclusion sociale » copyright ATD Quart Monde – Ateliers du Croisement des savoirs et des Pratiques. <http://www.atd-quartmonde.org/Charte-du-croisement-des-savoirs.html>.
- - « Ce que l'on dit doit faire changer notre vie », Grande pauvreté, participation et accès de tous aux droits fondamentaux. Document de travail européen du Mouvement ATD Quart Monde.
- L'échelle de la participation de Sherry Arnstein (publiée en 1969 dans un article « a ladder of Citizen Participation »)
<http://www.redpop.fr/spip.php?article779>.
http://www.anru.fr/IMG/pdf/Echelle_de_participation_citoyenne_Sherry_Arnstein.pdf